

**Établissement du calcul de l'incitatif à la performance relatif du
Plan global en efficacité énergétique (PGÉE)**

No de ligne	Cible (Mm³)	Bonification 2015-2016 (\$)	Économies réalisées (Mm³) 2016-2017
1	moins de 34,1	0	
2	34,1¹ à 39,0	250 000	
3	39,0² et plus	1 000 000	39,2

¹ Correspond à 87 % de l'objectif annuel de 39,0 Mm³ en 2016-2017 tel qu'approuvé par la Régie dans la décision D-2014-201.

² Correspond à 100 % de l'objectif annuel de 39,0 Mm³ en 2016-2017 tel qu'approuvé par la Régie dans la décision D-2014-201.

Les économies réalisées étant de 39,2 Mm³, Énergir a droit à une bonification de 1 M\$.